

AVIS DE DÉPÔT

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase :

QU' à sa séance ordinaire du 4 mai 2020 tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a déposé le **Projet de règlement R 199-2020** intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 199-2020 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

QUE ce projet de règlement a pour objet de fixer les règles relatives au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité. Il abroge toutes les dispositions réglementaires adoptées antérieurement par la Municipalité sur ce sujet. Il est, de plus, en tous points conforme avec le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* qui entre en vigueur le 3 juin 2020.

QUE ce projet de règlement a une incidence financière, plus particulièrement en ce qu'il modifie le *Règlement relatif au mode de tarification pour la fourniture de certains services par la Municipalité* portant le numéro R 192-2019 pour y prévoir les montants de tarification applicables en vertu de ce règlement.

QU' à la même séance régulière du Conseil municipal du 4 mai 2020, un avis de motion a été donné pour l'adoption dudit règlement lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 9 juin 2020, à 19h30, à la salle du conseil municipal;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard dans les 21 jours de la date de publication de cet avis**, à la direction générale de la Municipalité;

QUE cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal pour une période de trente (30) jours à compter de la date de cet avis ou jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 5^e jour du mois de mai 2020



Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier